L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 18. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 5 MARS 1829. Vol. II.

Conditions.—L'Abeille paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou son correspondant : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent *six escalins* pour la première fois, et *trois escalins* pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, *payable d'avance*, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

TEMPLE DE LA FORTUNE
DE
BEARDSLEE,
5 Rue de Chartres, N°. 110.

Loterie
De l'Eglise Catholique
De N.-Mdme INVILLE, 2de. cla.
LES GROS LOTS SONT DE

7000	6000
5460	4000
3600	2500
1000	1000
1000	1000
1000	300
&c.	&c.

Prix des Billets.
Entiers $5; Demis 2 50; quarts 1 25.

SAVON—100 cailles Savon-bien à de qualité supérieure, de la fabrique de Thomas Hyde et Co. en débarquement du brick América, venant de Boston, et à vendre par
STETSON & AVERY,
12 fev. Rue Royale, No. 67.

AMIDON & CASSE—9 Barils Amidon et 4 sacs Casse, venant d'être débarqués de la goélette Franklin de St. Domingue, à vendre par
D. G. BORDUZAT & Co.
13 fev. No. 19 rue Royale.

CHARLES MURRAY, Avocat, a transporté son étude dans l'appartement contigu au bureau de Messrs. Carlisle, Pollock et Wm. Boswell, notaires, maison de Mr. Poucher, encoignure des rues de Chartres et Conti, où il s'appliquera sérieusement aux devoirs de sa profession.

Il entreprendra en outre toute espèce de traductions Anglaises et Françaises. 18 fev.

LES Nos. 20, 9, 18, 10, sortis Samedi dernier, 24 du courant, au tirage de la Loterie de l'Eglise Catholique de St. Martin, ont fait gagner les lots suivans :

9	20	13	—$6000
9	18	10	1000
18	20	10	500
10	9	20	500

& 10. 18—Un grand nombre de lots de 50 piastres &c.

☞ Tous ces lots ont été payés au Bureau du Directeur, à des particuliers de cette ville.
31 janv. J. B. FAGET.

CHAPEAUX de Castor supérieurs à tout ceux arrivés précédemment à vendre en gros et en détail par le soussigné.
10 Jan. E. DEBERGUE.

AVIS AUX PLANTEURS.
Urbain Plauché et Co.
AU coin des rues Poydras et de la Nouvelle Levée, faubourg Ste. Marie, chez Ruben Bush & Clark, offrent leurs services au public, pour le courtage, dans toutes ses branches. Ils ont en ce moment à vendre 250 Esclaves de choix, nouvellement arrivés de la Virginie.
Aussi, 26 chevaux de tire, à vendre ou à échanger pour du sucre, 10 fev.

AVIS AUX AMATEURS DE WALS.
MR. E. BERTUS informe le public que pouvant disposer de ses après midi, il fera de 4 heures à 6 du soir, l'ouverture d'une classe pour la Walse seulement. Les personnes qui désireront l'apprendre pourront s'adresser chez lui rue St. Louis, entre Bourbon et Dauphine.
15 janv.

LE soussigné offre à vendre les articles suivans : 34 caisses Sucre blanc de la Havane ; 30 boucauds et 8 caisses café vert fin et gros grain, de la Jamaïque, en débarquement de la goélette Jupiter ; 38 demi barils Sardines de Galice pressées, en débarquement du brick Ocean.
12 fev. SERAPHIN CUCUEL.

TALLOW & WHISKEY—100 bbls hard Tallow, 70 do Whiskey, for sale by
WM. D. JOLLEY.

AUX AMATEURS DES BEAUX ARTS.

MM. Erard, facteurs de forte-piano et harpes du Roi de France, de la Cour Impériale de Russie, et de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans et de sa famille, etc. etc. : ont été brevetés pour différentes inventions, ont obtenu à l'exposition des produits de l'industrie française en 1819, une médaille d'or pour premier prix ; à l'exposition de 1823, non seulement ce leur a maintenu de premier rang, mais le Jury leur a accordé une seconde médaille d'or, en considération de leur établissement et du perfectionnement qu'ils ont porté dans leurs instruments. Sa Maj. a daigné nommer un d'eux, (Sébastien Erard) chevalier de la légion d'honneur. A l'exposition de 1827, ils ont eu une médaille d'or (*). A cette dernière exposition dans le nombre des différens instruments que MM. Erard ont exposé, il y avait un piano à deux cordes, de forme carrée, pendant autant de son qu'un piano à trois cordes : les vrais connaisseurs l'ont attribué à ce que le coffre intérieur étant débarrassé de toute espèce de charpente, le corps sonore se propage comme celui d'une harpe plus grande ; le barrage intérieur est remplacé par plusieurs cylindres d'acier posés au-dessus de toutes les cordes, pour maintenir l'écartement, rapport au tirage, (ce qui ne se trouve point dans le piano unicorde). L'attention s'est également portée, sur le nouveau principe d'échappement, qui est encore perfectionné à ce point que le plus petit mouvement de doigt fait sonner la touche, et que la touche peut répéter la note, chose qui avait été regardée comme impossible jusqu'à ce jour. Ces pianos offrent un grand avantage [illegible] corde, chaque [illegible] corde [illegible] dans l'un [illegible] encore une, dans le piano [illegible] ment à se casser, on [illegible] l'instrument, il [illegible] ce qui plaît ce genre de pianos dans le [illegible] que [illegible] que la corde de la [illegible] plus facilement, et plus promptement qu'aucun de piano unicorde.

Le barrage existe dans les grands pianos à queue de l'invention de MM. Erard, a été appliqué chez eux, dès 1822. Le premier piano de cette construction est sorti de leur établissement, et a été exposé au Louvre en 1823. Il est bon de remarquer que le chevalet supérieur est fait de manière à ce que la corde ne puisse pas se déplacer par le choc du marteau, ce qui arrive souvent aux pianos qui ont des chevalets pointus ; la corde ne résiste pas à la force du marteau, qui la déplace, le fait monter, et rend les unissons des cordes, le barrage en cylindre d'acier offre l'avantage de repousser la caisse sur la corde, ou de la rapprocher à besoin et par le moyen des vis qui sont à chaque bout des cylindres, le barrage [illegible] n'offre [illegible] rien.

MM. Erard font aussi des pianos de forme verticale, ainsi que des pianos carrés de toute dimension, pour lesquels ils ont été brevetés ; ils ont eu les mêmes avantages pour les harpes à nouvelle mécanique, reconnus par les premiers artistes et amateurs, supérieures à tout ce qui s'est fait de mieux en ce genre : le rapport en a été fait par Mr. Pons, au nom des deux classes de l'institut.

Il a été exposé par MM. Erard, un Orgue d'église, qui, par le moyen d'une pédale, donne la facilité d'augmenter ou de diminuer le son à volonté, ce qui produit dans les Renfoncando, et Smorzando, des effets merveilleux, la progression du son étant égale pour tous les jeux réunis en forme l'harmonie la plus parfaite, et vous étonnera autant quand on viendra à penser qu'il n'est une personne seule qui donne l'action à cet Orchestre, et qui fait entendre toutes les parties de chaque instrument. C'est avec la plus grande satisfaction que les amateurs des beaux arts ont reconnu que cet instrument était d'une grande perfection, et que MM. Erard avaient fait preuve de leurs grands talens dans tous les genres de facture qu'ils ont entrepris. Il faut des Orgues pour les salons, dont les claviers sont extrêmement doux au toucher.

Les personnes qui désireraient avoir ces excellens instruments, peuvent s'adresser rue Dauphine No. 119, chez Mr. L. Laporte, professeur de musique, correspondant de MM. Erard, pour y examiner les différens modèles de ces différens instrumens de cette grande manufacture ; il se chargera de toutes les commandes qui lui seront faites. Il ose assurer aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, que ces instrumens sont d'une qualité supérieure et parfaitement assignés pour le travail, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur.

Extrait de la gazette de France du 3 mai 1828. Comparaison des pianos français et des pianos anglais.

Nous eûmes occasion, il y a peu de tems, de mettre en parallèle les pianos de Londres et ceux de Vienne. Les Anglais, disions-nous, et nos amateurs les plus distingués, en reconnaissent aux premiers une belle qualité de son, leur reprochent d'avoir les claviers généralement durs, ils recommandent aux seconds, au contraire, des claviers faciles ; mais ils leur reprochent de manquer de son. Un artiste allemand, les Schunke, [illegible] célèbre [illegible] adresse au rédacteur du Mercure une lettre, qui trouveront d'autant plus d'[illegible] qu'elle concerne une branche importante de l'industrie française.

Monsieur,

"Comme il pourrait paraître [illegible] que j'aie pu adopté dans des concerts les pianos de MM. Erard, [illegible] sur la supériorité de ces instrumens étant bien connue, je dois à la vérité de déclarer que [illegible] fait, c'est par des motifs étrangers à l'art et qui ne sont personnels. Je m'empresse, au contraire, de reconnaître que les pianos de la nouvelle invention de M. Sébastien Erard, sont ce qu'on peut désirer de plus parfait, puisqu'à la plus belle qualité de son, ils réunissent un clavier facile et en même tems énergique. Cette conviction provient de l'expérience que j'ai acquise en Angleterre, où n'ayant pas l'habitude des pianos anglais, j'ai été fort heureux de profiter de la nouvelle invention de M. Sébastien Erard, puisqu'elle a contribué en grande partie aux succès flatteurs que j'ai obtenus, dans les concerts de Londres et de Dublin.

"Veuillez bien monsieur, insérer cette lettre dans votre Journal, et agréer &c.

Signé, CHARLES SCHUNKE.

A cette déclaration d'un pianiste qui est renommé, juge très-expert, nous pouvons ajouter une preuve matérielle de la supériorité des instrumens construits d'après le nouveau procédé de Mr. Erard. Il a établi dans le sein de Londres même une fabrique, où les artistes et les amateurs anglais viennent se pourvoir à l'envi de ces pianos d'origine française.

12 fev.—2 f.

(*) Les personnes qui doutaient que MM. Erard aient obtenu en 1819, [illegible] une médaille d'or peuvent se [illegible] Laporte, de [illegible] jusqu'à quatre ; on [illegible] le diplôme en cas trois médailles sont [illegible], ainsi que la décoration accordée par le Roi.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
DE BATON-ROUGE.—*4ème. Classe pour 1829.*
Le Tirage aura lieu Mercredi, 11 Mars 1829.

PROSPECTUS.

1 lot de	$ 6000	est	$ 6000		
1 do	do 3000	do	do 3000		
1 do	do 2000	do	do 2000		
1 do	do 2000	do	do 2000		
1 do	do 1600	do	do 1600		
1 do	do 1246	do	do 1246		
5 lots	de do 500	sont	do 2500		
6 do	do 300	do	do 1800		
6 do	do 100	do	do 600		
158 do	do 25	do	do 3950		
138 do	do 20	do	do 2760		
552 do	do 8	do	do 4416		
6072 do	do 4		do 24288		
6024 lots	17,550 billets				56160
10686 blancs					

De plus, formé par la permutation des 27 numéros et le tirage de ceux, donne 17,550 billets. Il y aura 24 lots fixes des trois des numéros sortis, 828 avec 3 des numéros sortis, et 6072 avec un seulement. Pour déterminer le sort des 17,550 billets, 27 numéros, depuis 1 jusqu'à 27 seront mis dans la roue l'un après l'autre, et l'on en tirera 6. Le billet ayant les 1er. 2d. et 3e. numéros sortis immédiatement, et dans l'ordre du tirage, aura droit au lot de $6000

Celui ayant les 1er. 3e. et 2d. numéros sortis, aura droit à 3000

" 2d. 1er. et 3e. " 2000

" 2d. 3e. et 1er. " 2000

" 3e. 1er. et 2d. " 1500

" 3e. 2d. et 1er. " 1246

Les six ayant les 2d. 3e. et 4e. numéros sortis dans n'importe quel ordre, chacun 500

Les 6 ayant les 1er. 2d. et 4e. numéros, chacun, 300

6 " 1er. 3e. et 4e. " 150

158 " 2d. 3e. et 4e. " 25

158 ayant 2 des numéros sortis, 20

2530 ayant 1 des numéros sortis, 8

6072 ayant un seulement des numéros sortis, 4

Tout billet ayant obtenu un lot, ne peut avoir droit à un autre lot moindre.

Les Lots seront payables 40 jours après le tirage, et sujets à la déduction d'usage de 15 pour cent.

J. VIGNAUD,
L. VIDAL } *Administrateurs.*

Prix des Billets.

Billet entier $4, demi $2, quart $1. Livrets de neuf billets (garantis de ne pas tirer moins de $16) $36, les demis et quarts en proportion.

☞ On peut se procurer les billets

Au Bureau des Administrateurs,
No. 6 coin des Rues Chartres et Bienville,
23 fev. J. VIGNAUD, Agent.

☞ Rue de Chartres,
N°. 76.
Au coin de la rue Jefferson, en face du magasin de M. Verrier.

J. GAULHIAC, coiffeur, ayant de l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs, qu'il a apporté un assortiment de Postiches des plus nouveaux, en Perruques, Toupets, Nattes, Touffes de différens genres, et Raye de chaux &c. &c. Poudre égyptienne pour teindre les cheveux ; aussi des Favoris. Il en garantit la bonté.

Il continue à confectionner tous les genres de Postiches, suivant le goût des personnes. Il tient salon pour la coupe des cheveux. 14 fev

Reçu par le navire Crescent,
VENANT du Havre, et à vendre, par Mme. Vve. Dupas, encoignure des rues de Chartres et Toulouse ;
Fleurs uniques qu'Napoléons,
Ditto tricolores,
Orangers nains,
Fruits conservés en bouteilles,
Sardines à l'huile et au beurre,
Fromage de Hollande, truffes.
Mme. DUPAS.

A VENDRE.
Bail à ferme pour 10 ans, d'un ou de deux emplacements situés sur les Nos. 18 et 19, situés [illegible] de la Douane et du Canal. Sur le premier une maison composée de quatre appartemens, cabinets, galerie, etc. et sur les deux [illegible] les deux jardins en bon rapport.
1er. Janvier 1829. S'adresser sur les lieux.

Avis.—La société passée entre les parties, la maison de commerce connue sous le nom de *Jean Preau* continue ses affaires sous la raison de Jean Preau & Co.
Veuve PIRAU,
21 fev—3 ANTOINE CARRIERE.

CHAPEAUX.
NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire *Dewitt Clinton*, et les autres derniers arrivages, un grand assortiment de chapeaux de différentes qualités et des dernières modes, provenant de leur manufacture à New-York, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à prix modérés.

Ventes par le Marshal.

Vente par le Marshal.

Le Maire, les Aldermen et habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans.

contre L'EMPLACEMENT N°. un, dans l'Ilet N°. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. deux, dans l'Ilet N°. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. un, dans l'Ilet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. deux, dans l'Ilet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. sept, dans l'Ilet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. un, dans l'Ilet N°. soixante-neuf, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. cinq dans l'Ilet N°. 74, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. six, dans l'Ilet N°. soixante-quatorze, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. sept, dans l'Ilet N°. soixante-quatorze, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. quatre, dans l'Ilet, No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement No. dix, dans l'Ilet No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement No. sept, dans l'Ilet No. trente, faubourg Annonciation, dont le propriétaire est inconnu.

EN vertu de divers writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge-associé de la Cour de Cité, de la Nlle. Orléans, et rendus dans les causes ci-dessus, j'exposerai en vente le Lundi seizième jour de Mars 1829, à midi, à la Bourse, de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, les emplacemens ci-dessus énumérés, saisis pour satisfaire aux jugemens rendus dans les dites affaires, en vertu des dispositions d'un acte intitulé "Acte pour déterminer la manière dont pourront être saisis les terrains et autres portions de terre situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et dont les propriétaires ne résident pas dans ladite ville, pour cause de non-paiement de taxes ou d'autres sommes dues à la Corporation." approuvé le 18 Mars 1828.

11 déc L. DAUNOY, Marshal

VENTE PAR LE MARSHAL.
W. J. Andrews vs. Marie Louise Fréminville femme de Pierre Cambell.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. F. Grima, juge président de la Cour de Cite de la N. Orléans, j'exposerai en vente, le Lundi 2 Mars, au cale de la nouvelle Bourse, à midi, une négresse, nommée Erephie, âgée d'environ 20 ans, saisie pour satisfaire au jugement rendu dans l'affaire ci-dessus.
17 fev. L. DAUNOY.—Marshal.

Vente par le Marshal.
Madame Allen vs. G. M. Webster.

EN vertu d'un writ de *fieri facias*, à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge associé de la Cour de cité, j'exposerai en vente samedi 7 Mars, au principal, à 4 heures, différens articles de ménage et de service de cuisine, saisis dans l'affaire ci-dessus.
26 fev L. DAUNOY.—Marshal.

Vente par le Marshal.
G. Mitchel vs. Cap. Lincoln.

EN vertu d'un writ de *fieri facias*, à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente le Samedi 7 Mars, au Principal, à 4 heures, différens articles de ménage et de service de cuisine.
26 fev L. DAUNOY.—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
A. Remy *contre* D. F. Pruyn. } EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge associé, j'exposerai en vente Mardi 3 de Mars prochain, à midi, devant le café d'Hewlet, un Cheval Sorel, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY.
21 fev. Marshal

COUR DE PAROISSE de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, 10 Février 1829.—Présent l'honorable James Pitot.

Francisco Macias } Vus et enregistrés la pétition et l'affidavit pour cette
contre ses créanciers } affaire, la Cour ordonne qu'une réunion des créanciers dudit Francisco Macias ait lieu en l'office de Joseph Arnault Esq. notaire public, le vingt-troisième jour de Février courant, pour délibérer sur l'objet de ladite pétition ; et que jusqu'à cette époque toute poursuite contre la personne et les propriétés dudit Macias soit suspendue.—Je certifie que la copie ci-dessus est conforme. Th. S. KENNEDY.
12 février. Greffier.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans le 19 Février 1829.—Présent l'honorable James Pitot.

Jean Baptiste Cabos } contre *ses créanciers.*

Sur l'enregistrement de la pétition présentée par Léopold Pouillaut Esqr., avocat pour le pétitionnaire ; et la cession de ses biens ayant été acceptée, il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu à l'office de Carlile Pollock Esq., notaire public, le 4 de Mars 1829, à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et durant ce tems toutes les poursuites contre ses propriétés et contre lui sont suspendues.—Je certifie ce que dessus.
23 fev—3 Th. S. KENNEDY—Greffier.

PAPIER DE TAPISSERIE.
LES soussignés viennent de recevoir de France, par le Philetus, un bel assortiment de papier de tenture et pour ciels de lit avec de très belles bordures et dans le dernier goût. G. JOURDAN & Co
21 fev. Rue Royale et St. Anne.

MICROSCOPE SOLAIRE.
Perfectionné, de Rand.

MR. RAND a l'honneur d'annoncer au public de la N.-Orléans que cédant aux sollicitations de plusieurs citoyens de cette ville qui ont eu occasion de voir son Microscope à New-York, il s'est rendu ici avec cet instrument qui est vraiment étonnant. Il le fera voir tous les jours de beaux tems, pendant l'espace de deux semaines seulement, d'autres engagemens l'obligent à se transporter ailleurs après ce délai expiré.

Ce Microscope que l'on croit être supérieure à tout ce qui existe dans ce genre, sera exposé dans la salle de bals, à l'encoignure des rues d'Orléans et Bourbon, tous les jours que le tems sera clair, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi, et ce à dater du 27 Fév.

Cet instrument remarquable présente à la vue la forme et les détails des substances les plus menues, il grossit les objets 3,610,000 fois. Il fait apparaître des Anguilles vivantes de 4 à 12 pieds de long dans le vinaigre, et la poussière blanche qui couvre les figues présente des insectes vivants de 2 à 4 pieds. Les pulsations du cœur et la circulation des fluides dans le pou ordinaire, sont très perceptibles, et l'animal lui-même paraît avoir plus de 20 pieds de long.

☞ Soixante dix personnes ou même un plus grand nombre, peuvent jouir de ce spectacle en même tems.

PRIX D'ENTRÉE—50 cents ; les enfans moitié prix. On peut se procurer des billets aux principaux Hôtels et chez les Libraires, ainsi qu'aux les Cafés voisins de la Salle. 2

AVIS.
ATTENDU qu'une pétition m'a été adressée par les heritiers et l'administrateur de la succession de John H. Johnson, demandant que l'obligation souscrite le vingt-troisième jour d'Août 1815, par ledit John H. Johnson, comme Juge de Paroisse pour l'ancienne Paroisse de Félicitana, conjointement avec Robert Young et F. A. Brouder, cautions, fut levée et annullée.

Avis est donné à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'avoir à présenter, dans quatre vingt dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles lesdits engagemens ne seraient pas annullés et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce troisième jour de Janvier mil-huit cent vingt-neuf et dans la cinquante-troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

F. DERIGNY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur.
GEORGE A. WASHMAN,
9 janvier—1m *Secrétaire d'Etat.*

AVIS est donné par le présent [illegible] a été dûment nommé curateur aux biens de feu William [illegible] Hays, décédé [illegible] conséquence, toutes les personnes ayant des réclamations contre le dit défunt, ou contre ses biens, sont requises de se présenter de suite pour le règlement ; et toutes celles qui doivent à sa succession sont priées de remplir leurs engagements dans le plus bref délai. JUSTIN WILLIAMS.
14 février. 4f.

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants en débarquement des navires Henry Astor et Roxelane, de Bordeaux :
Eau-de-vie en pipes 4ème. preuve (Dupuy)
Vin rouge en barriques divers crus,
Vinaigre blanc 1ère. qualité,
Vin blanc de Graves, haut Sauterne et haut Barsac, en tierçons,
Vin blanc en caisses, haut Barsac et haut Sauterne,
Do. do. 1ères. Graves par caisses de 24½ bouteilles,
Vin rouge en caisses, Chateau-Margaux, St. Julien &c.
Do. do. Cruas Lacose, Leoville, Chateau Lafitte par caisses de 12 bouteilles et 24½ bouteilles,
Vivres conservés, tels que Sardines crues, au beurre et à l'huile, Framboises, Cerises, Fraises, Abricots, Coings &c.
Fruits à l'eau de-vie, Saucissons de Lyon, Prunes par 10,00 de caisse,
Liqueurs par caisses de 12 bouteilles,
Fil à voile par pelottes de 10 à 20 à la liv.
Fil à seine par écheveaux,
Fil de Bonnes blanc, fin,
Lignes de pêche,
Serrures fines de 4, 5, 6, 7 et 8 pouces et autres ferrements
De plus, en magasin—Vin de Champagne mousseux, 1ère. qualité de 1825, et divers autres articles. 21 nov

A VENDRE.—Une mulâtresse connue, avec ses enfans [illegible] rons, dont une fille de [illegible] ans et garçon de 4 ans ; ladite mulâtresse sait bien faire la cuisine, blanchir, [illegible] et repasser, parlant anglais et français, depuis plus de 15 ans dans le pays, bonne sujet et garantie. On donnera des facilités pour le payement. S'adresser au bureau de cette feuille. 24 janv.